



## Informations concernant l'éclairage public

Nous avons enfin l'ensemble des éléments concernant l'éclairage des rues et l'illumination des remparts de notre beau village, et les travaux qui seront entrepris.

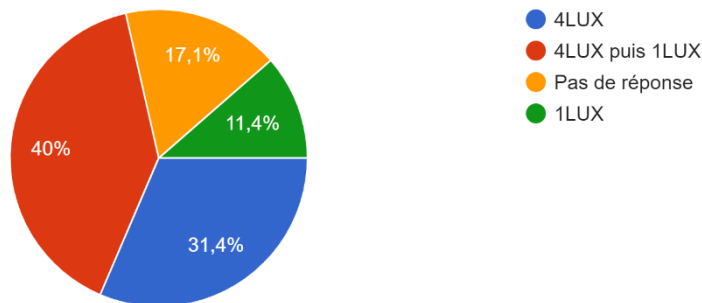
La commune de Mont-Dauphin fait partie du Syndicat Intercommunal Guil Durance d'Éclairage Public (le SIGDEP). C'est bien la commune qui décide comment l'éclairage public est réalisé, et le SIGDEP est en quelque sorte "l'opérateur technique" pour les communes.

Un gros travail à l'échelle intercommunale (SIGDEP) a été entrepris et réalisé avec l'entreprise Genilium, en vue de préparer et réaliser la rénovation du parc d'éclairage public sur le territoire. Cette mission a été suivie par Pomme-Elise MAZUEL et David PUY (élus délégués au SIGDEP), dont voici la synthèse.

### Commençons par les résultats du sondage (2022) :

#### Choix de l'intensité :

Intensité  
35 réponses



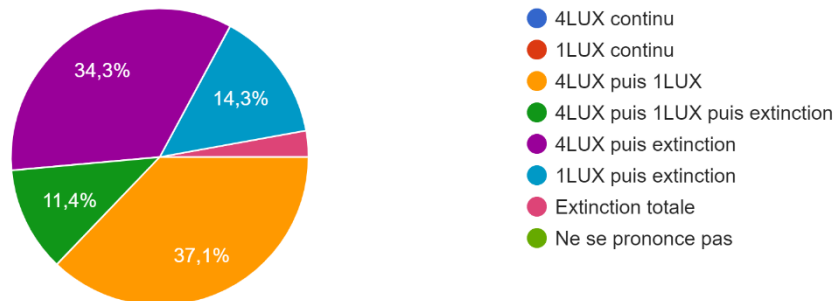
Pour l'intensité, personne n'a choisi de rester à l'intensité lumineuse actuelle de 7.5 Lux, nous avons donc porté notre choix sur un éclairage permettant de moduler cette intensité de 1 à 7,5 Lux . Avec comme indication technique, le fait que pour avoir une moyenne de 4 Lux au sol, l'éclairage doit être réglé à 5 Lux.



## Pour ce qui est de l'extinction ?

Séquence

35 réponses



L'analyse du premier sondage nous montre que vous vous êtes d'ores et déjà prononcé majoritairement pour une extinction de l'éclairage public en cœur de nuit

- 62,9 % sont favorables à une extinction de l'éclairage public. Soit après un éclairage nocturne à 4 lux (34,3 %), ou 1 lux (14,3 %), ou directement en extinction totale 2,9 % (1 vote).  
11,4 % (4 votes) souhaitent diminuer l'intensité (4 lux puis 1 lux) puis éteindre l'éclairage public, favorables à une extinction de l'éclairage public mais de courte durée, en cœur de nuit.
- 37,1 % sont défavorables à une extinction de l'éclairage public, et privilégient une baisse d'intensité (4 lux puis 1 lux).

Actuellement de Briançon jusqu'à Saint-Clément, il ne reste que trois communes (dont Mont Dauphin) qui ne réalisent pas une extinction totale en cœur de nuit.

Le choix a donc été fait de privilégier et sélectionner un matériel modulable pour permettre de mettre en place différents scénarios.



Et voila le résultat en carte :



Figure 1 Carte des zones d'éclairage

- Le village sera éclairé par les lampes notées en bleu-claire (centre-ville) en soirée à une puissance de 5 lux en début de nuit et à l'aube, et/ou diminué à 1 lux puis éteinte en cœur de nuit. Les horaires de la période d'extinction de l'éclairage public sont à définir par la commune.
- La zone verte pourrait-être plus puissamment éclairée. En effet, il semblerait selon Genilium qu'elle peut constituer une zone de danger plus importante, en raison de la circulation automobile. A voir à l'usage si les habitudes changent.



- L'éclairage patrimonial (d'ornement) des remparts en orange et jaune, bénéficiera d'un remplacement au fur et à mesure de son usure. En effet le matériel est actuellement en bon état et un changement n'est pas nécessaire. Un plan de remplacement est toutefois fait et à chaque panne les lampes seront remplacées par des LED moins consommatrices d'énergie. L'allumage sera toujours fait aux horaires actuels. (A noter que la partie orange est actuellement en panne et une reprise du réseau sera effectuée au moment des travaux)

La partie violette est en mauvais état, et ayant un impact important sur la biodiversité car éclairant la forêt et les falaises sera éteinte. (Les éléments actuels seraient laissés en place et pourraient être rallumés pour des événements)

### **LES TRAVAUX ET LEUR PRIX, FINANCEMENT.**

Les travaux sur l'ensemble du territoire du SIGDEP sont estimés à 5,6 Millions d'euros. L'Europe, l'Etat, la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et le Département des Hautes-Alpes vont subventionner leur mise en œuvre à hauteur d'environ 4 millions.

Le montant des travaux pour la commune de Mont-Dauphin est d'environ 100 000 euros au total, soit 20 à 30 000 euros après déduction des aides et subventions.

Le SIGDEP pourrait également nous permettre d'échelonner les paiements sur 10 ans, ce qui permettrait de payer environ 2 000 euros par an. L'économie d'énergie réalisée est évaluée à 2 800 euros par an.

Quand ? Malheureusement, pas tout de suite, l'appel d'offres pour l'ensemble des communes du SIGDEP a été lancé cet été, pour un résultat fin 2023. Les travaux seront échelonnés sur les 19 communes, avec un début des travaux au printemps 2024.

### **DYSFONCTIONNEMENT ET PANNES ACTUELLES**

Nous sommes conscients de l'inconfort que génèrent actuellement les éclairages en panne mais il nous semble plus judicieux d'attendre les résultats de l'appel d'offre pour que des grosses réparations soient réalisées avec les futurs nouveaux matériels et selon les critères et séquences choisies.

Toutefois, pour l'hiver 2023-2024, des réparations et changements de lampe seront effectués prochainement.

-----

Si vous avez des interrogations ou remarques sur ce sujet, merci d'en faire part à David Puy ou en mairie : [mairie.montdauphin@orange.fr](mailto:mairie.montdauphin@orange.fr).